

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2010**

Membres en exercice :	18	<b>L'an deux mille dix, le treize avril</b> , à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.
Membres présents :	14	Date de la convocation : <b>08 avril 2010</b> .
Suffrages exprimés :	16	<b>Présents</b> : THERON Marie-France, PEREZ Jean-Claude, BLANCHARD Corine, MARQUETON Claudie, COURTIN Noël, Adjoints, CAZIMAJOU Didier, VILLECHANOUX Georges, COUSSEAU Michel, RENAUD Thierry, GIFFARD Ghislaine, MORTIER Pascal, BAYLE Stéphanie, VACHER Jean-Claude, CAZIMAJOU Christiane, Conseillers Municipaux.
		<b>Absents avec délégation</b> : DESVAUX Patrick (pouvoir à CAZIMAJOU Didier), JACQUE Fanny (pouvoir à THERON Marie-France).
		<b>Absent excusé</b> : ENGEL Stéphane.
		<b>Absents</b> : HAVERLAN Dominique.
		<b>Secrétaire de séance</b> : GIFFARD Ghislaine.

### **PREAMBULE**

Mme THERON, Maire, fait observer aux élus présents l'absence de M. HAVERLAN, Conseiller municipal, à cette séance si importante concernant le vote des budgets 2010. Elle fait état du fait que depuis la séance de l'élection du Maire et des Adjoints, M. HAVERLAN n'a assisté à aucune séance du Conseil municipal. Puis Mme THERON donne ensuite lecture du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 16 mars 2010. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mme THERON propose qu'une minute de silence soit observée en mémoire des dirigeants de la Pologne tragiquement disparus dans un accident d'avion.

M. DELMONT, Trésorier de PODENSAC, intervient pour indiquer que sa présence dans un Conseil municipal est faite dans le cadre d'une invitation du Maire. Il précise qu'il est là pour apporter les éclaircissements nécessaires en matière budgétaire.

### **DELIBERATIONS**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2009**

##### **1 / Budget principal :**

Monsieur DELMONT, Trésorier de PODENSAC, rappelle que lors de la réunion précédente du Conseil municipal, il a été voté les résultats de l'exercice 2009. Il convient, afin de respecter le principe de reprise des résultats, d'intégrer ceux-ci dans le budget 2010 au moyen de la délibération « technique » de l'affectation. Le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant que la section d'investissement présente un excédent de clôture 2009 de 213.134,49 € et ne nécessite donc pas d'affectation, décide de reporter les excédents 2009 sur le budget 2010, soit :

- excédent de fonctionnement reporté : 390.744,58 € (article 002)
- excédent d'investissement reporté : 213.134,49 € (article 001)

##### **2 / Budget La Forge :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant que la section d'investissement présente un excédent de clôture 2009 de 8.529,32 € et ne nécessite donc pas d'affectation, décide de reporter les excédents 2009 sur le budget 2010, soit :

- excédent de fonctionnement reporté : 24.232,09 € (article 002)
- excédent d'investissement reporté : 8.529,32 € (article 001)

##### **3 / Budget Cimetière :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, considérant que le budget cimetière n'a enregistré aucune écriture au titre de l'exercice 2009, constate qu'il n'y a pas lieu de procéder à une quelconque affectation.

## **VOTE DES TAXES LOCALES D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2010**

- Vu qu'avec les taux de 2009, il est constaté une augmentation des bases de 30.000,00 € pour la commune de PORTETS ;

- Vu que le Conseil général a décidé d'augmenter ses taux de 3% pénalisant ainsi la feuille d'impôts locaux des Portésiens ;

Mme THERON, Maire, propose de conserver, pour 2010, les mêmes taux que 2009. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision du Maire et vote les taux suivants pour 2010 (idem à 2009) :

- Taxe d'habitation : 16,66 %
- Taxe sur le foncier bâti : 22,16 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 63,71 %

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Noël COURTIN, 4<sup>ème</sup> Adjoint, présente les propositions de la Commission des Présidents. Monsieur Michel COUSSEAU, étant responsable de l'Association « Le Guidon Portésien » se retire de la salle et le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes (article 6574) :

<b>Association</b>	<b>Montant</b>
Anciens combattants (AFN)	300,00 €
ARRREUH	700,00 €
Associations Collège de Podensac	610,27 €
Basket ball Langoiran (Petits mousses)	100,00 €
Boules Lyonnaises de Portets	1 000,00 €
CAP section athlétisme	1 000,00 €
CAP section gymnastique volontaire	400,00 €
CAP section judo aikido	2 000,00 €
Club "Bel automne"	750,00 €
Club de tennis	700,00 €
Club généalogie des Graves	200,00 €
Club Omnisport Portésien (COP)	250,00 €
Comité des œuvres sociales du personnel (COS)	500,00 €
Culture et loisirs	300,00 €
La Clé des Vignes	6 000,00 €
Le Guidon portésien	1 000,00 €
MLCA - Beautiran	300,00 €
Office de Tourisme de Portets	8 000,00 €
Portensis	350,00 €
Portets Accueil	300,00 €
S.C.P.L. football club	3 000,00 €
Syndicat de chasse de Portets	600,00 €
Temps libre vireladais	200,00 €
U.S.E.P. école élémentaire	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 060,27 €</b>

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010**

### **1 / BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a voté le budget primitif 2010, lequel s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement = 2.025.273,58 €
- Section d'investissement = 1.652.542,07 €

### **2 / BUDGET LA FORGE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a voté le budget primitif 2010, lequel s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement = 230.028,09 €
- Section d'investissement = 93.558,32 €

### **1 / BUDGET CIMETIERE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a voté le budget primitif 2010, lequel s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement = 0,00 €
- Section d'investissement = 0,00 €

## **CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE :**

### **1 / RESEAUX D'EAUX PLUVIALES :**

M. COURTIN, 4<sup>ème</sup> Adjoint, présente la proposition de contrat d'entretien du réseau d'eaux pluviales proposé par la Société TECHNOVIDANGE, soit 24 heures par an pour un coût TTC de 2.812,99 €. Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce contrat.

### **2 / ENTRETIEN DES TENNIS :**

M. COUSSEAU, Conseiller municipal, présente le contrat proposé par la Société TENNIS CHEM INDUSTRIES pour l'entretien, en 2010, 2011 et 2012, de quatre courts de tennis extérieurs en béton poreux, soit 2.092,20 € TTC par an. Il souligne que ce prix n'est pas augmenté par rapport à celui des années 2007, 2008, 2009. Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité.

### **3 / TELESURVEILLANCE :**

M. PEREZ, 1<sup>er</sup> Adjoint, indique avoir renégocié les contrats de location de matériel avec télésurveillance avec la Société BLOKOS (33700 MERIGNAC). Il en donne les prix suivants :

<b>Site</b>	<b>Coût actuel</b>	<b>Coût proposé</b>
Mairie	71,05 €	61,05 €
Cuisine	35,45 €	35,00 €
Ecole maternelle	35,45 €	35,00 €
Ecole élémentaire 1	35,45 €	35,00 €
Ecole élémentaire 2	35,45 €	35,00 €

Il présente aussi le contrat de télésurveillance renégocié avec la Société BLOKOS (33700 MERIGNAC) pour les ateliers municipaux, soit :

<b>Site</b>	<b>Coût actuel</b>	<b>Coût proposé</b>
Ateliers municipaux	40,52 €	32,00 €

Le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité, l'ensemble de ces contrats.

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.D.C. DE PODENSAC**

Monsieur Didier CAZIMAJOU, Conseiller municipal et Vice Président de la CDC de PODENSAC présente les modifications apportées aux statuts de la CDC, soit :

### **6° Actions culturelles, sportives et éducatives**

Il est ajouté, entre le 4<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> alinéa des statuts approuvés par arrêté préfectoral du 09 novembre 2009, les compétences suivantes :

- *Construction, aménagement, entretien et gestion des bibliothèques existantes ou futures* »
- *Actions de développement d'un réseau de lecture publique autour de la médiathèque, des bibliothèques, et actions d'animations.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve, ces modifications statutaires.

## **ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges présenté par Madame THERON, Maire, portant sur les nouvelles charges transférées à la CDC de PODENSAC. En effet, compte tenu des modifications de compétences transférées (voir délibération précédente), la bibliothèque de PORTETS devient une annexe de la Médiathèque. Les charges de fonctionnement de la bibliothèque seront supportées par la CDC, et, par conséquent, l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes à la Commune de PORTETS sera diminuée 3.893,00 €, soit un versement annuel de 11.378,00 € au lieu de 15.271,00 €).

## **CREATION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS A LA BREDE**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers à LA BREDE. Le montant prévisionnel HT est de 1.755.852,84 € pris en charge à 50% par le SDIS. Les 50% restants sont répartis entre les communes desservies par le Centre de Secours de LA BREDE, soit :

AYGUEMORTE LES GRAVES	43.543,46 €
BEAUTIRAN	99.377,03 €
CASTRES-GIRONDE	99.953,13 €
ISLE SAINT GEORGES	25.492,37 €
LA BREDE	209.027,81 €
MARTILLAC	113.731,49 €
SAINT MEDARD D'EYRANS	110.322,90 €
SAINT SELVE	79.357,60 €
PORTETS	97.120,64 €

Etant donné que la CDC de MONTESQUIEU prend en charge les sommes dues par les 8 premières communes citées ci-dessus, le Conseil municipal de PORTETS a demandé à la CDC de PODENSAC de prendre en charge la somme due par la commune de PORTETS. En attendant la réponse officielle de la CDC de PODENSAC et pour ne pas retarder la construction de la caserne de pompiers de LA BREDE, la commune a demandé un échéancier de paiement ; le SDIS ayant accepté cette demande, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe de participer au financement proposé.

M. Didier CAZIMAJOU, en sa qualité de Vice Président de la CDC de PODENSAC, précise qu'il informera les communes membres de la CDC de PODENSAC concernées par la construction d'une nouvelle caserne de Pompiers à BEGUEY ; elles seront donc, dans quelques temps, confrontées aux mêmes participations financières. Par conséquent, M. CAZIMAJOU estime que la réflexion doit être faite autant pour la commune de PORTETS que pour les autres communes membres de la CDC de PODENSAC suivant l'exemple de la CDC de MONTESQUIEU.

## **INTEGRATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LES VIGNES DE SEVERAC » DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL**

Le Conseil municipal, considérant, d'une part, la demande l'Association de propriétaires du lotissement « Les Vignes de Séverac » en vue de l'intégration de la voirie et des réseaux d'assainissement public et d'eaux pluviales dans le patrimoine communal, considérant, d'autre part qu'à ce jour, la voirie et les réseaux d'assainissement public et d'eaux pluviales appartiennent toujours au lotisseur, la Société FRANCELOT (KHOR IMMOBILIER), mais que cette dernière est d'accord pour les céder à la commune, décide, à l'unanimité d'intégrer la voirie ainsi que les réseaux d'assainissement public et d'eaux pluviales du lotissement « Les Vignes de Séverac » dans le patrimoine communal et autorise le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

## **AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA BONNETERIE ET DE LA RUE DU MARECHAL LECLERC – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

### **1 / RUE DE LA BONNETERIE :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de la rue de la Bonneterie et sollicite l'aide financière de l'Etat et de toute autre collectivité pouvant répondre à cette aide.

### **2 / RUE DU MARECHAL LECLERC :**

2a) Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc et sollicite l'aide financière de l'Etat, de la CAF et de toute autre collectivité pouvant répondre à cette aide.

2b) Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'installation de nouveaux candélabres rue de la Bonneterie et sollicite l'aide financière du SDEEG.

### **3 / RUES DE LA BONNETERIE ET DU MARECHAL LECLERC :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les projets d'aménagement de la rue de la Bonneterie et la rue du Maréchal Leclerc dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg et sollicite l'aide financière du SDEEG pour l'enfouissement des lignes électriques de ces deux rues.

## **CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME**

Madame le Maire donne lecture du projet de convention avec l'Office de Tourisme de PORTETS. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette nouvelle convention.

## **REHABILITATION DE L'IMMEUBLE DU CHERET**

### **1 / Choix du Maître d'œuvre :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de Monsieur Jacques DURAND dont le taux d'honoraires s'élève à 5% du montant HT des travaux, soit :

- Coût estimatif des travaux : 356.096,00 € HT
- Honoraires : 17.804,00 € HT (21.294,00 € HT)

### **2 / Demandes de subventions :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réhabilitation de la maison du Chéret et sollicite l'aide financière de l'Etat, du Conseil général, de l'Association des Maires de la Gironde et de toute autre collectivité pouvant répondre à cette aide.

## **AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la Convention d'Aménagement de Bourg modifiant, ainsi qu'il suit, l'ordre de réalisation des projets prévus :

Année	Actions	Opérations
2010	3b	Aménagements des espaces autour du restaurant scolaire
	7	Aménagement de la rue de la Bonneterie
	8	Aménagement de la rue du Maréchal Leclerc
2011	9	Place de la mairie
2012	6	Espace du Chéret – aires de jeux
2013	2	Parvis salle polyvalente
	4	Ecole de musique

## **ACHAT D'UN TRACTEUR - BALAYEUSE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Suite aux explications techniques apportées par Monsieur COUSSEAU, Conseiller municipal, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'acquisition d'un tracteur – balayeuse.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Madame THERON, Maire, fait part de la convention avec le SDEEG pour l'enfouissement des réseaux et implantation d'un poste de transformation dans le cadre de l'aménagement de la halte éco-durable
- 2) Madame THERON, Maire, fait part de la sortie à DOLUS D'OLERON pour les élèves de CM2. Le coût total est de 3.708,60 €. La commune participera pour 1.500,00 €.
- 3) Invitation du Temps Libre Vireladais
- 4) La Sous Préfecture de LANGON confirme que le dossier de demande de DGE pour l'informatique de l'école élémentaire est complet.
- 5) Madame THERON, Maire, fait part de la lettre de démission de Madame Valérie ROUZEROL de son mandat de Conseillère municipale. Un courrier sera adressé à la Sous Préfecture.
- 6) Madame THERON, Maire, donne lecture d'un courrier anonyme faisant état d'allégations à l'encontre du restaurant « La Fourchette d'Or ». La Gendarmerie de PODENSAC, après enquête, précise que ce courrier est de la diffamation et que tout est en règle dans le restaurant.
- 7) Madame THERON donne le bilan positif du service minimum du 23 mars 2010 lors de la grève de la Fonction publique.
- 8) Les Scouts Marins ont demandé à utiliser le port pour installer une base nautique entre avril et novembre 2010. Demande accordée.
- 9) Etat des marchés passés durant l'année 2009 :

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics qui fait obligation de publier la liste des marchés passés durant l'exercice clos, Madame THERON, Maire de PORTETS, a présenté les marchés passés durant l'exercice 2009, soit :

Tranches HT	Objet	Attributaire	Montant HT	Montant TTC
De 4.000 € à 19.999,99 €	Parking du Chéret – maîtrise d'œuvre	Cabinet METAPHORE 33000 BORDEAUX	6.400,00 €	7.654,40 €
De 20.000 € à 49.999,99 €	Néant	Néant	Néant	Néant
De 50.000 € à 89.999,99 €	Néant	Néant	Néant	Néant

De 90.000 € à 134.999,99 €	Parking du Chéret - Travaux	Société de Travaux Routiers – S.T.R. 33370 LOUPES	76.211,32 €	91.148,74 €
-------------------------------	--------------------------------	---	-------------	-------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23H40.